

# alteréchos

L'actualité sociale avec le décodeur

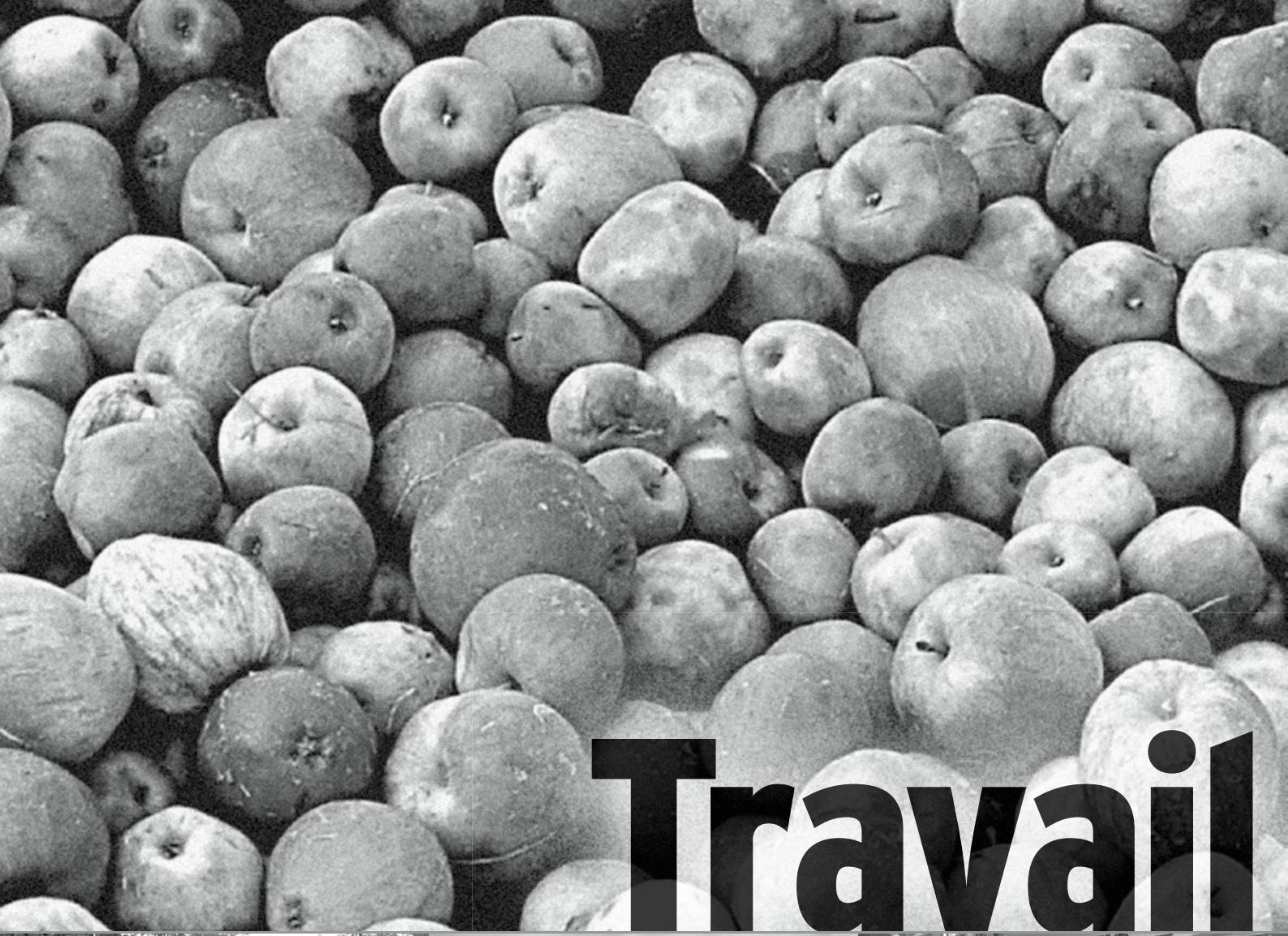
[www.alterechos.be](http://www.alterechos.be) 6 €

- Approfondir \_ **Le volontariat n'est pas là pour sauver l'emploi**
- Approfondir \_ **Qui sont les responsables « radicalisme » ?**
- Approfondir \_ **En Wallonie, la fiscalité pour marquer le territoire**

# Travail saisonnier: le prix de l'exploitation

SUPPLÉMENT EN PAGES CENTRALES  
**focales**  
N°10 : LE COF - VIVRE DANS UN CONTAINER, C'EST POSSIBLE





# Travail



**PAGE 6**  
**Travail saisonnier et exploitation : les pommes de discorde**

**PAGE 10**  
**« Je le fais parce que je n'ai pas le choix »**

**PAGE 11**  
**Fruits : plus dure sera la chute des prix**

**PAGE 12**  
**Sikhs de Belgique : des exploités, des exploiteurs**

**PAGE 14**  
**Mon beau sapin, bien découpé par des travailleurs détachés**

**PAGE 15**  
**En Europe, la directive mettra-t-elle un terme à l'exploitation ?**

Cette enquête a été réalisée avec le soutien du Fonds pour le journalisme en Fédération Wallonie-Bruxelles.  
PHOTOS: CC FLICKR ABAC77 (EN HAUT), CÉDRIC VALLET/AGENCE ALTER (LES TROIS PETITES)

**Fonds pour le journalisme**



# saisonnier:

## le prix de l'exploitation

*Dans le sud de l'Europe, les drames du travail saisonnier agricole sont récurrents. Des migrants, sous-payés et mal logés, récoltent les fraises, les tomates ou les poires que mangent à bas prix les consommateurs. Les abus ont été si criants que l'Union européenne a adopté une directive sur le travail saisonnier des migrants afin d'éviter leur exploitation.*

*En Belgique, 45.000 travailleurs saisonniers sont embauchés chaque année pour cueillir les fruits du Limbourg ou d'ailleurs. D'autres découpent les sapins qui décoreront nos habitations ces prochains jours.*

*L'enquête d'Alter Échos propose de plonger dans la réalité de ces travailleurs. On y découvre que la majorité d'entre eux font le voyage depuis l'Europe de l'Est pour quelques semaines. Les autres sont souvent Indiens, Marocains ou originaires d'Afrique subsaharienne. On croise peu de Belges dans les vergers de Flandre ou de Wallonie.*

*Dans un contexte international de concurrence exacerbée entre producteurs, la pression sur les prix, et sur les agriculteurs, est réelle. Elle est répercutee sur les salaires. Des travailleurs saisonniers migrants acceptent d'être payés à des niveaux bien inférieurs au barème légal en vigueur. Quant au travail au noir, difficile d'en mesurer l'étendue. S'il semble plus rare qu'auparavant, une série d'affaires de traite des êtres humains – impliquant souvent des ressortissants indiens, installés de longue date dans les régions fruiticultrices – montrent que l'exploitation n'a pas disparu. Et que les plus faibles en font toujours les frais.*

# Travail saisonnier et exploitation : les pommes de discorde

En Belgique, 45.000 travailleurs saisonniers cueillent chaque année des poires, des pommes, des cerises. Parmi eux : très peu de Belges et beaucoup de Polonais. Quelles sont leurs conditions de travail ? Si la situation est loin de l'exploitation massive qu'on rencontre au sud de l'Europe, le paysage n'est pas non plus idyllique. Un premier constat : les salaires versés sont souvent inférieurs aux barèmes légaux, déjà bas. **PAR CÉDRIC VALLET**

**S**aint-Trond, en ce début d'automne, est battue par les vents et une fine pluie pénétrante. Malgré la monotonie du paysage, l'activité bat son plein autour de cette grande bourgade. Le ballet incessant des tracteurs oblige les autres véhicules, dont les plaques d'immatriculation sont souvent polonaises, à faire du gymkhana.

Cette agitation est due à la cueillette des pommes, qui succède à celle des poires. Le point culminant de l'activité économique de ce coin du Limbourg. En cherchant suffisamment longtemps, on s'aperçoit que les rangées d'arbres fruitiers grouillent d'individus portant chasubles imperméables et grosses caisses en plastique remplies de fruits.

Ils sont bien souvent Polonais, parfois Roumains ou Bulgares. Un contremaître, belge ou indien, les a toujours à l'œil, vérifiant que ses ouailles ne s'adonnent pas à trop de bavardages compromettants.

On trouve aussi quelques étudiants, venus gagner un peu d'argent « pour voyager ». Ils sont rares et côtoient des Marocains ou des Camerounais, à côté de Belges d'origine congolaise.

Un arboriculteur se plaint : « Là, les cueilleurs polonais en ont marre, ils ont gagné assez d'argent, il commence à pleuvoir, ils veulent rentrer chez eux, mais la cueillette n'est pas terminée. »

À part, un homme de plus de 50 ans, venu de Lublin en Pologne, confirme discrètement : « Je m'en vais demain. Cela fait sept semaines que je suis ici. J'ai une ferme, je dois m'en occuper. Et ici, on est quatre par chambre, dans une ancienne étable, il fait froid. Nous rentrons tous en bus. »

Ceux-ci sont payés 7,5 euros net de l'heure. À quelques kilomètres de là, en soirée, d'autres cueilleurs finissent leur journée. Maria, elle, a franchi les 1.400 kilomètres qui séparent Sandomierz de Saint-Trond dans une camionnette faisant office de taxi privé. C'est sa troisième saison. Elle n'est pas très enthousiaste. « Que ça vaille le coup ou pas de venir ici, ce n'est pas le problème, il n'y a pas de travail en Pologne. »

Maria a un grief, et il est d'importance. Le patron ne la paye que 6 euros de l'heure. Bien en dessous du salaire officiel, déjà faible.

Les années précédentes, son butin saisonnier était légèrement supérieur. Ce chiffre de 6 euros est confirmé par ses acolytes. Il suscite une vague de mécontentement dans les travées d'arbustes. « Six euros, ce n'est pas assez,

c'est sûr ! », entend-on derrière un pommier, jusqu'à ce qu'un contremaître intervienne, et nous suggère fermement de quitter les lieux.

## Maria et les 45.000 saisonniers

Maria fait partie des 45.000 travailleurs saisonniers que le secteur horticole belge emploie chaque année (45.337 en 2010). La plupart sont embauchés en Flandre. Même si les horticulteurs wallons en « utilisent » entre 3.200 et 3.600 selon les années.

La majorité (23.000) se déplace d'Europe de l'Est pour l'occasion, dont 15.000 de Pologne. Les autres sont « souvent des étrangers qui résident en Belgique », nous apprend Chris Botterman, porte-parole du secteur agricole belge.

On sait qu'au sud de l'Europe les travailleurs saisonniers sont souvent victimes d'exploitation, devenus les variables d'ajustement d'un secteur très concurrentiel, tourné vers l'exportation. Mais qu'en est-il en Belgique ? Qui sont ces travailleurs saisonniers ? Dans quelles conditions travaillent-ils ?

## Moins de sans-papiers, plus de Polonais

En Belgique, comme partout en Europe, la cueillette des fruits est le fait de travailleurs étrangers. Cueillir est un travail dur, parfois harassant, mal rémunéré et aux contrats journaliers. Précaire en somme. Il n'attire pas vraiment les Belges, ce que semblent regretter les arboriculteurs.



**Un cueilleur polonais étudiant pas mécontent de son séjour.**

© CÉDRIC VALLET/AGENCE ALTER

Ce sont donc les étrangers qui s'y collent. Leur profil a changé au cours des années. Depuis 2007, les habitants de nombreux pays de l'Est de l'Europe, dont la Pologne, ont accès au marché du travail belge.

Le changement a été radical. Les autorités ont constaté la baisse statistique de l'utilisation de main-d'œuvre sans papiers dans les vergers. «Avant, il y avait beaucoup de travailleurs étrangers sans permis de travail et sans titre de séjour, explique Kristien Colman, inspectrice sociale pour le Service public fédéral économie dans le Limbourg. Depuis que les Polonais peuvent venir travailler, il y a moins d'infractions. Le travail au noir s'explique par le fait que les agriculteurs doivent faire leur récolte. Ils embauchent quiconque est prêt à faire ce travail.»

Les choses se sont rapidement organisées. Des entreprises ont été montées en Pologne pour faire le lien entre agriculteurs belges et main-d'œuvre polonaise, à l'image de l'agence «Find work» (anciennement Dromader), qui a les faveurs de la Fédération wallonne horticole. Mais au fil des ans, des liens se tissent entre agriculteurs et saisonniers. Le bouche-à-oreille se faisant plus efficace qu'une agence d'intérim, les candidats se pressent spontanément aux portes des exploitants arboricoles.

La baisse du nombre de travailleurs sans papiers est confirmée par les agriculteurs. Ils rappellent que depuis 2006 les employeurs doivent remplir, pour chaque travailleur, une déclaration préalable à l'emploi, appelée Dimona (pour déclaration immédiate – *Onmiddellijke Aangifte*). Ces fichiers

## Qu'est-ce que la carte cueillette ?

Les travailleurs saisonniers possèdent un «formulaire occasionnel», mieux connu sous le nom de «carte cueillette». Ce formulaire permet de travailler 65 jours dans le secteur de l'horticulture. Pour la récolte de chicons ou de champignons, il est possible de travailler 100 jours.

À la commission paritaire 145 sur les entreprises horticoles est attaché un fonds social et de garantie. C'est lui qui distribue les cartes à la demande de l'employeur qui les confie ensuite aux employés. C'est l'employé qui garde sa carte et la présente à son éventuel nouvel employeur.

et leur centralisation rendent en théorie les abus plus difficiles.

Quant aux travailleurs, ils constatent aussi qu'on croise moins de sans-papiers dans les grandes exploitations. Au passage, on sent poindre une forme d'amertume face à ce que certains estiment être une concurrence de la part des travailleurs de l'Est. Faustin, par exemple, assure qu'il est de plus en plus difficile de trouver des contrats. Un travail saisonnier qu'il exerce depuis plusieurs années, «car je ne trouve rien d'autre», déplore ce Belge autrefois Congolais. «Aujourd'hui, les Polonais sont prioritaires, c'est clair. Ils vivent sur place, dans les exploitations. Ils sont sous-payés.»

## Ces infractions que l'on ne saurait voir

Moins de sans-papiers, peut-être. Mais moins d'infractions, là, ça se dispute. Ce que révèle notre enquête c'est l'incroyable disparité des salaires perçus par les travailleurs saisonniers, la plupart du temps en dessous du barème

«Aujourd’hui, les Polonais sont prioritaires, c'est clair. Ils vivent sur place, dans les exploitations. Ils sont sous-payés.»

Faustin, un saisonnier belge, d'origine congolaise

minimal (8,51 euros brut, et environ 7,7 euros net). Parmi les personnes rencontrées, certains touchaient 6 euros de l'heure, d'autres 7 euros, 7,20 euros ou 7,50 euros. « Il n'y a pas vraiment de prix fixe, explique Guy, un comparse de Faustin. Le paiement varie d'un patron à l'autre. Récemment, nous étions payés 6 euros, il y a eu des réclamations et nous sommes passés à 7,20 euros. » Mais il n'y a pas que les salaires. Alin, un jeune travailleur roumain, qui habite à Bruxelles, regrette que les frais de transport pour ses allers-retours entre Bruxelles et le Brabant wallon ne soient pas pris en charge par l'employeur... alors que celui-ci y est tenu.

Selon l'organisation des employeurs, les écarts de conduite sont pourtant rares. Pas vraiment besoin de tricher vu que le système qui prévaut pour les saisonniers est extrêmement souple et avantageux pour les agriculteurs. Le salaire horaire est bas, on l'a dit. Les contrats écrits n'existent pas vraiment, la déclaration Dimona fait office de contrat journalier. Il existe un système d'exemption de cotisations sociales. Et, last but not least, « il est possible d'aller jusqu'à onze heures de travail par jour et 50 heures par semaine sans payer de

sursalaire, se réjouit Chris Boterman. Il n'existe pas de possibilité de récupération des heures prestées. C'est un système unique en Europe. J'ai souhaité un système flexible pour les employeurs, peu coûteux, c'est ensuite à eux de respecter les règles. Avant l'horticulture était dans le top 5 des secteurs à problème, aujourd'hui elle n'est plus dans le top 10.»

Un secteur qui s'affiche aujourd'hui comme exemplaire grâce à un système ultra-flexible, conjugué à la peur de poursuites judiciaires... c'est probablement vrai. Dans certains cas. Mais sur le terrain, on constate vite l'existence de « travail au gris ». Des personnes déclarées qui signent la décharge de réception de leur salaire et acceptent de recevoir en liquide une somme inférieure au barème légal. « Les fiches de paye sont gonflées par rapport à ce qu'on reçoit vraiment », affirme Faustin. D'autres sont payés au kilo cueilli ou à la caisse remplie... des pratiques illégales. Enfin, de nombreux travailleurs dépassent allègrement le nombre d'heures qu'ils sont censés travailler. Et encore, une partie des travailleurs polonais n'est pas déclarée, comme l'affirme une source policière : « Nous avons des informations très précises sur le travail de polonais dans la cueillette. Souvent, quelques-uns sont déclarés et les autres travaillent au noir ».

Bien sûr, les cas de figure sont différents. Un arboriculteur wallon admet à demi-mot ne pas déclarer tous ses travailleurs camerounais, à la demande de ceux-ci, car ils craignent de perdre leur droit au revenu d'intégration sociale à cause du salaire de la cueillette. D'autres profitent de ces baisses de tarifs. C'est ce qu'affirme un arboriculteur ayant préféré rester anonyme : « J'ai du mal à comprendre qu'on laisse faire ce travail de forçat à des saisonniers. Notre société

## Andréa Réa et le système californien

Andréa Réa est doyen de la faculté des sciences sociales et politiques de l'ULB. Il a beaucoup travaillé sur la question des travailleurs saisonniers dans l'horticulture.

Selon lui, l'agriculture en Europe répond à des caractéristiques communes qu'il nomme « le système californien » : « Le système californien d'agriculture ou d'horticulture intensive, est né dans les années 40. De très nombreux travailleurs étrangers, souvent mexicains, venaient travailler aux États-Unis et on acceptait alors d'avoir une zone d'ombre à leur sujet.

Ce système fonctionne en cercles concentriques. Au centre, on trouve un nombre limité de travailleurs avec un statut ferme, donc des CDI. À certains moments, il est possible de les assister avec des contrats à durée déterminée. Lors de la récolte, le besoin en main-d'œuvre est très important. On fait appel à des travailleurs saisonniers. C'est le troisième cercle.

Le fermier veut alors éviter deux risques, les catastrophes naturelles, mais il n'a aucune prise là-dessus. Et la grève de travailleurs. Pour éviter une grève, il faut plus de travailleurs que de travail à faire.

Il y a dans ce contexte un dernier cercle, celui des travailleurs en situation irrégulière. Ou en situation régulière mais payés irrégulièrement. En Europe, les femmes, les personnes âgées, les étudiants se chargeaient du travail saisonnier. Ils se sont retirés. Ce problème est partagé partout en Europe, et les agriculteurs ont besoin de travailleurs. Ce sont donc des travailleurs étrangers.

C'est souvent en rognant sur leur salaire que les agriculteurs arrivent à faire baisser les prix. Car c'est le seul facteur sur lequel ils peuvent travailler et que les consommateurs râlent quand les prix augmentent. »



**Des pommes, du producteur au consommateur.** © CÉDRIC VALLET/AGENCE ALTER



**Des cueilleurs roumains dans le Brabant wallon.** © CÉDRIC VALLET/AGENCE ALTER

accepte que certains fassent le travail le plus dur et souvent sous-payé. Certains chefs d'entreprise ne s'en rendent pas compte, car ils ne sont plus à quatre pattes ou sur des échelles pour faire les travaux lourds. Le problème c'est l'inégalité des salaires. Faites le compte, vous embauchez une centaine de saisonniers, vous les faites travailler 65 jours et vous retenez à chacun un euro de l'heure, cela fait de l'argent en plus...»

### **Et la traite des êtres humains dans tout ça ?**

À Namur, l'auditeur du travail, Claude Dedoyard, a l'impression que les pratiques non respectueuses de la réglementation sur le travail saisonnier sont «moins courantes qu'il y a une dizaine d'années».

Mais cela n'empêche pas que le panel des infractions constatées soit «très varié»: «De l'infraction bateau, comme le dépassement d'horaire ou la non-déclaration d'un travailleur, à des cas plus graves, de traite des êtres humains.» Certes, les jugements pour traite des êtres humains ne sont pas monnaie courante dans le secteur agricole, même s'il en existe (voir notre article sur les sikhs, plus loin dans ce dossier). Ce qui ne révèle pas forcément l'étendue du phénomène.

Nathalie Hautenne, substitute de l'auditeur du travail, exprime son sentiment: «Je pense que ces cas ne sont pas anecdotiques, mais le milieu agricole est très opaque, nous recevons

peu d'informations sur ce qui se passe dans les fermes.» Selon elle, les risques de traite existent davantage dans les petites exploitations: «Dans les grandes exploitations il est plus difficile de cacher, il y a plus de contrôles. On y trouvera davantage des infractions classiques.» Alors que, dans les petites, on peut y trouver des «personnes sans papiers, sans ressources, qui croisent des employeurs peu scrupuleux, qui les logent, les nourrissent et peuvent les menacer d'expulsion».

Le plus délicat dans des cas de traite des êtres humains, ou même d'infraction au Code du travail, c'est d'obtenir des témoignages. Ceux-ci sont rares, «souvent les gens ne se sentent pas victimes d'exploitation», remarque Wim Bontinck, responsable de la cellule traite des êtres humains au sein de la police fédérale. Et souvent ils ne sont pas intéressés à l'idée de revendiquer. Ils veulent travailler et retourner dans leur pays avec leur salaire».

Ajoutons que ces travailleurs étrangers ne sont pas beaucoup aidés par des associations ni par des syndicats. Difficile pour ces derniers d'entrer en contact avec une population volatile qui quitte la Belgique au bout de quelques jours et gagne mieux sa vie qu'en Pologne. La plupart du temps, le syndicat n'est au courant de situations problématiques qu'en cas d'accident.

Wim Bontinck sait qu'il existe, «par exemple dans le Limbourg, des situations d'exploitation», pas forcément

nombreuses. Il prend l'exemple de champignonnières: «Dans un cas récent, à Roeselaere, il y avait une quarantaine de Polonais qui travaillaient de 8 heures à 23 heures pour un salaire horaire de deux ou trois euros. Un seul Polonais a rempli une déclaration.» Une situation qui illustre bien cette difficulté à monter des dossiers contre les exploitants.

À la Fédération wallonne horticole, ces considérations ne laissent pas indifférent. Claude Vanhemelen: «Ce sujet me tient à cœur, car, la plupart du temps, ces affirmations sur le travail au noir ou la traite sont fausses. Dans la tête des services d'inspection, le travail en lui-même, le simple fait de cueillir est un travail indigne, une forme d'esclavage. Ce sont des gens qui n'ont plus aucune idée de ce qu'est le travail de la terre. Mais ce sont les premiers qui ne veulent pas payer leurs fruits plus cher.»

Le prix des fruits... au cœur de l'enjeu. C'est aussi ce que pense Christian Meuldres, directeur de l'association Surya, spécialisée dans l'aide aux victimes de traite des êtres humains: «Dans l'agriculture, il y a des populations vulnérables, car le secteur ne paye pas. Il faut une volonté politique, judiciaire pour s'y attaquer. Si on cherche davantage, on trouvera davantage, notamment des cas de traite des êtres humains. Mais les priorités dépendent des priorités des citoyens, et ça ne dérange pas forcément les clients de payer moins les fruits et légumes.» ■

# « Je le fais parce que je n'ai pas le choix »

Mohamed

« J'ai travaillé dans la cueillette des fraises au printemps, des pommes et des poires en automne. À chaque fois près de Tongres. Il y a plein de petites choses qui posent problème, surtout pendant la cueillette de fraises. On te paye en espèces à la fin du dernier jour de cueillette. Il y avait toujours une partie du travail qui était déclarée. Tu déclares sept heures et, en fait, tu en fais plus, surtout pour les fraises.

Le patron était un Indien qui louait un terrain. Il y avait beaucoup d'Indiens qui travaillaient avec leurs femmes et leurs enfants. Parfois il fallait attendre que le patron ait vendu ses fraises pour être payé. Le travail commençait à 6 heures du matin, il n'y avait pas vraiment d'heure pour terminer. On était payé par caisse et pas par heure. C'était deux euros la caisse. Pour remplir deux caisses et demie, ça prend une heure... mais attention, plus le temps passe, plus ça prend du temps de les remplir.

Tout ça n'était pas très réglo. Tu travailles avec ta caisse pour te faire ta journée. Si tu fais une pause, les autres prennent les fraises que tu aurais voulu. C'est une compétition. Et il faut bien dire que c'est un travail très très dur physiquement. Tu te déplaces sur les genoux, toute la journée, après, la peau part. On met des éponges sur les genoux. C'est un travail qui fait mal physiquement. Les pommes et les poires, tu les transportes toute la journée, ça fait mal au dos. C'est sûr que si quelqu'un trouve un autre boulot, il le fera. »

Camara

« Dans les vergers tu ne peux pas trouver un vrai Belge. C'est la première fois que je cueille des fruits. Je le fais parce que je n'ai pas le choix. Je viens de Guinée-Conakry et je suis arrivé en Belgique en 2008. On m'a régularisé, j'ai une carte de séjour d'un an. J'ai cherché du travail, je n'ai trouvé que la cueillette. J'ai fait les poires et je vais commencer les pommes. On devait commencer bientôt mais la dame (la patronne) a appelé, elles ne sont pas mûres, c'est fatigant ces changements. La patronne est Flamande, mais c'est un Indien qui nous gère. Les Indiens ont droit à deux pauses, nous, une seule. On est payé 7 euros de l'heure. Ce n'est pas le bon prix. Je commence à 7 heures du matin, et selon les papiers je travaille 36 heures. Mais je ne peux pas dire combien je travaille d'heures. »

Trois témoignages de travailleurs saisonniers. Ils décrivent une réalité difficile où les conditions de travail fluctuent en fonction des employeurs. Tous, d'une même voix, tiennent à l'affirmer : « La cueillette n'est pas un choix. »

PAR CÉDRIC VALLET

Guy et Faustin

(rencontrés ensemble à Liège)

« Nous travaillons souvent à Borgloon, dans la cueillette de pommes ou de poires. Si nous cueillons, c'est parce que nous ne trouvons pas d'emploi. Cette année, avec le blocus de la Russie, la récolte des poires n'a duré que cinq jours ; ça nous fait moins d'argent. Quant aux salaires, dans la cueillette, il n'y a pas de prix fixe. Cela dépend des patrons. D'ailleurs, beaucoup de choses dépendent des patrons. Parfois certains travailleurs sont payés au kilo. C'est comme pour le nombre d'heures de travail. Pour les cerises, on faisait plus de dix heures par jour. C'est un travail difficile, physiquement et moralement. Surtout quand il y a un patron qui crie. Avant, il y avait une pause de quinze minutes le matin, aujourd'hui ça n'existe presque plus. Et il y a plus de pression. On doit cueillir plus avec de plus petites équipes. C'est un peu fatigant, car tu passes toute la journée avec ta caisse, une sorte de panse de kangourou. Ce travail fait mal au dos et aux pieds (Faustin a plus de cinquante ans). Ça ne rapporte pas beaucoup d'argent, mais on accepte ça, car il y a une pression des organismes sociaux. J'ai plus de 50 ans et me faire engueuler par une jeune fille assistante sociale de 30 ans c'est difficile. Alors on le fait pour montrer qu'on est capable de travailler. Avant c'était du dépannage, maintenant c'est devenu un travail. » ■

# Fruits : plus dure sera la chute des prix

La pression sur les salaires des travailleurs saisonniers a lieu dans un contexte difficile pour les fruiticulteurs belges.

Boycottage de la Russie, concurrence de la Pologne, abondance de la récolte font baisser les prix. Une chute de plus en plus indigeste pour les producteurs.

PAR CÉDRIC VALLET

**M**auvaise année pour les fruiticulteurs belges. La crise russo-ukrainienne laissera des traces. Le boycottage de la Russie sur les produits agroalimentaires d'Europe les a frappés de plein fouet. Selon la Fédération wallonne horticole, 35 % des poires belges étaient achetées par la Russie. Certains arboriculteurs nous ont bien expliqué comment contourner l'embargo. Un envoi de caisses de poires vers la Biélorussie, où l'on se charge d'un réétiquetage discret avant réexpédition, et hop le tour est joué. Mais la combine est trop compliquée pour être massive.

« Pour exporter, prendre des marchés, la seule variable, c'est la rémunération du travail. »

Nicolas Duntze, de la Confédération paysanne

Il y a aussi eu les subventions de l'Union européenne pour laisser pourrir les poires sur leurs arbres. Elles ne suffisent pas, comme l'explique Claude Vanhemelen, de la Fédération wallonne horticole : « Avant la récolte, un arboriculteur doit investir de 7.000 à 8.000 euros par hectare. L'Union européenne subventionne de 3.000 à 6.000

euros pour ne pas cueillir. Dans tous les cas, l'agriculteur perd au minimum 1.000 euros par hectare. » Et fondamentalement, un agriculteur sera plutôt déprimé à l'idée de laisser pourrir le fruit de son travail.

## Une vente à perte

Faute d'exportation, des milliers de tonnes de fruits belges supplémentaires ont inondé le marché national, faisant automatiquement baisser le prix de vente. Fin septembre, les producteurs de pommes et de poires tiraient la sonnette d'alarme. Sur la criée de Saint-Trond, le kilo se vendait à 25 centimes. « La grande distribution profite de nous pour vendre des pommes à prix bas », affirme Pierre Van der Linden, arboriculteur en Brabant wallon. Vingt-cinq centimes, une somme insuffisante pour couvrir l'ensemble des coûts de production, dont la main-d'œuvre saisonnière. « Nous vendons à perte », affirme-t-il.

Un boycottage qui fait mal. Mais ce que dénoncent en cœur les arboriculteurs, c'est la concurrence de la Pologne. Le pays est devenu le premier producteur de pommes en Europe grâce à des subventions européennes pour développer ce secteur. Aujourd'hui, alors que des cueilleurs polonais viennent en Belgique, en Pologne, ce sont les Ukrainiens qui font le déplacement.

Cette internationalisation de l'agriculture est dénoncée par des syndicats alternatifs comme la Confédération paysanne. Nicolas Duntze, lui-même paysan, dénonce le fait qu'aujourd'hui « le postulat, c'est l'exportation et le fait d'être compétitif. L'essence même de

l'agriculture paysanne est perdue. Avec cette logique, on concentre la production, on l'intensifie au maximum. On réduit les coûts jusqu'à des niveaux incompréhensibles. Pour exporter, prendre des marchés, la seule variable c'est la rémunération du travail. On organise une concurrence entre travailleurs pauvres. »

## La question du « coût du travail »

Les possibilités de gagner de quoi vivre en vendant pommes et poires se font rares. Alors les agriculteurs se plaignent du « coût du travail », « trop haut en Belgique pour concurrencer la Pologne ». Même si les salaires payés aux saisonniers sont très bas (la Belgique est en queue de peloton des pays de l'Ouest de l'Europe, avec des salaires bruts inférieurs à ceux de l'Espagne ou de l'Italie), ils restent bien supérieurs aux pays de l'Est de l'Europe (exemple, en Lituanie, le prix de la main-d'œuvre saisonnière est de 2,61 euros l'heure contre 9,77 en Belgique).

Le Boerenbond, organisation patronale d'agriculteurs belges, réfléchit à ces enjeux au niveau européen. On y parle salaires et flexibilité. Mais aussi dumping social, « pour éviter la concurrence vis-à-vis des employeurs de bonne foi ».

Côté Confédération paysanne, on se fait bien plus critique : « Les employeurs cherchent de la main-d'œuvre saisonnière à l'étranger pour faire face à une pénurie. Mais il s'agit aussi de gens plus souples en situation difficile avec lesquels ils auront plus de docilité. Ce qui permet d'éroder les codes du travail nationaux. » Alors que certains rêvent d'une agriculture à nouveau locale et moins intensive, d'autres imaginent une harmonisation sociale en Europe. ■

# Sikhs de Belgique : des exploités, des exploiteurs

La communauté sikhe de Belgique est importante. À Liège et surtout à Saint-Trond, ces immigrés, indiens pour la plupart, travaillent à différents niveaux de la production de fruits – de la cueillette à la vente. La « success story » serait parfaite si ce n'étaient ces cas récurrents de traite des êtres humains. Où des sikhs sont à la fois victimes et complices. **PAR CÉDRIC VALLET**

**C**ela fait plus de vingt ans que des sikhs sont installés à Saint-Trond et dans ses environs. Le dimanche, le temple de Hoepertingen, l'un des trois lieux de culte sikh de la région, ne désemplit pas. « Ils sont entre quatre et cinq cents personnes à venir ici chaque semaine », nous informe Inderjit Singh, l'un des « piliers » du temple, qui arriva dans les années 90 à Saint-Trond.

Au fond du bâtiment trône le Guru Granth Sahib, le livre saint du sikhisme, devant lequel des fidèles s'inclinent discrètement. L'ambiance est décontractée. Des dizaines de personnes mangent à mains nues du riz parfumé dans un plateau de fer. « Nous faisons à manger gratuitement pour tout le monde, car n'importe quelle personne peut venir ici », déclare Inderjit. Le gurdwara (le temple) est ouvert de 5 heures du matin à 10 heures du soir. »

On ne sait pas exactement combien de sikhs (et donc de « Singh », vu qu'il s'agit du nom religieux masculin des adeptes de cette religion) vivent aux environs de Saint-Trond. Trois mille probablement. Cinq mille, affirme Inderjit, en montrant les travaux d'extension du temple.

La communauté est organisée. Elle se réunit le week-end. Jawinder, tenant d'un night-shop du centre-ville,

organise des matchs de cricket. Et surtout, cette communauté s'entraide. « Si quelqu'un a besoin de travail, je connais pas mal de monde, je peux les mettre en relation », explique Inderjit.

Le boulot qu'on trouve à Saint-Trond, lorsqu'on est peu qualifié, c'est essentiellement la cueillette de fruits. Dans les vergers du Limbourg, on aperçoit souvent des turbans qui avancent avec prestance. Des sikhs qui cueillent, et notamment des personnes très âgées. « Car elles n'ont rien d'autre », précise notre guide.

En vingt ans, la position des sikhs à Saint-Trond a changé. À force, des liens se sont tissés avec les agriculteurs du cru. On croise souvent des Indiens aux postes de contremaître. D'autres sont eux-mêmes devenus des « patrons », généralement dans la production de fraises. Il y a des sikhs au triage des pommes ou à la criée. Et toujours des cueilleurs, même si ceux-ci éprouvent des difficultés. « Beaucoup ont du mal à trouver un boulot cette année, à cause du problème avec la Russie », analyse Jawinder. « Pas mal de sikhs ne sont pas contents car maintenant ce sont les Polonais qui font le travail de cueillette et ils sont moins payés », observe Michèle Tabruyn, une assistante sociale de Saint-Trond.

## Du Pendjab au Limbourg

Mais comment expliquer que ces ressortissants indiens aient débarqué en nombre dans cette petite commune de Belgique, probablement peu connue en Asie ? Dans les années 80, à la suite de l'assassinat d'Indira Gandhi par des sikhs, ces derniers font l'objet d'une répression féroce. Des sikhs fuient le Pendjab, certains s'installent en Belgique et demandent l'asile.

Lili Van Heers, habitante du Limbourg et auteure du livre *Le sikhisme et les sikhs*, raconte l'arrivée de ces immigrés à Saint-Trond : « Ils viennent d'une région agricole et pouvaient travailler dans l'agriculture. Dans le même temps, les agriculteurs belges étaient très heureux d'embaucher des travailleurs pas chers qui travaillaient beaucoup. » Ce que confirme Inderjit : « En Inde, nous travaillions aussi dans les champs. Pour cueillir des fruits, pas besoin d'expérience ni de formation. » Et puis les agriculteurs semblent plus facilement accepter le turban que les patrons d'usine.

Les sikhs, ces immigrés « visibles », avec leurs costumes, leurs coutumes et leurs turbans s'installent et travaillent en pleine campagne. Ils suscitent la méfiance et seront, en 1993, victimes d'attaques racistes extrêmement



**Le temple de Hoepertingen,  
un des trois lieux de culte sikh du Limbourg.**  
© CÉDRIC VALLET/AGENCE ALTER

violentes. Puis, au fil des années, ils feront peu à peu partie du paysage. « Aujourd’hui l’entente est très bonne », nous assure Inderjit.

### Des cas de traite...

Mais certains membres de la communauté sikhe de Belgique ont aussi leur face sombre. Elle concerne l’exploitation de la main-d’œuvre.

Sur ce thème, les représentants de la communauté sont peu diserts, tout comme les employés de la cellule intégration de la commune. Il faut dire que le sujet est très sensible. Le 21 octobre, le bourgmestre de Vilvorde ordonnait la fermeture du temple sikh mêlé à une affaire de traite des êtres humains. Dans le domaine de l’agriculture, la plupart des jugements récents de traite des êtres humains impliquent des sikhs. Soit en tant que victimes, soit en tant que pourvoyeurs de main-d’œuvre. Le 27 mai 2014, un Indien et cinq prévenus belges, des agriculteurs, ont été condamnés par le tribunal de première instance de Namur à des peines lourdes (dont de la prison pour le ressortissant indien). Selon le tribunal, c’est un véritable « système » que le ressortissant indien avait mis sur pied. Il mettait en relation des Indiens sans papiers avec des agriculteurs de Wallonie. Une cinquantaine

de travailleurs avaient été concernés. Ils travaillaient près de douze heures par jour, « dans un état de délabrement vestimentaire avancé » pour un salaire modique d’environ 5 euros par heure sur lequel était perçue une commission par l’intermédiaire.

Claude Dedoyard, auditeur du travail à Namur, évoque un autre cas récent « où des gens d’origine indienne arrivaient via des réseaux de passeurs. On leur avait confisqué leurs passeports et un compatriote leur proposait un travail ». Dans ces cas-là, le lieu de rencontre, c’est Saint-Trond. Là où gravite une partie de la communauté sikhe, y compris les nouveaux arrivants, pas toujours en possession de papiers.

Même si la cueillette emploie moins de sans-papiers qu’auparavant, les quelques cas d’infraction sur lesquels tombe encore l’inspection du Limbourg concernent régulièrement des sikhs. Kristien Colman, du contrôle des lois sociales limbourgeois, se souvient, amusée : « Il y avait un groupe d’Indiens qui utilisaient tous la même carte cueillette. Vingt-cinq personnes étaient inscrites, mais avec le même nom. »

Dans un cas plus récent, et non encore jugé, un producteur d’Haccourt, non loin de Liège, avait exploité 14 ressortissants indiens et une dizaine de Polonais.

Là encore, les salaires ne dépassaient pas les 5 euros, les Indiens étaient entassés dans une remorque et le logement, pour les Polonais, était « en dessous de tous les niveaux d’hygiène », pour citer une source policière. Cette dernière affirme que d’autres producteurs de fruits agissent de la même manière. Cette source sait aussi, de par ses contacts avec la communauté, que bien souvent un entremetteur indien empêche lui-même une commission sur les bas salaires des employés, souvent après les avoir acheminés vers les vergers.

Les cas révélés et jugés sont peu nombreux. Mais ils existent. « Souvent les producteurs embauchent de la main-d’œuvre indo-pakistanaise. Beaucoup de transactions se font encore de la main à la main dans l’agriculture. Ce qui permet de payer des employés au noir. Les sikhs travaillent bien et longtemps, qu’il pleuve ou qu’il vente, ils sont là, sans rouspéter. Donc, des agriculteurs savent les exploiter facilement avec une qualité de travail très bonne. » Lili Van Heers, elle, a bien entendu « des cas d’exploitation, notamment de sikhs par d’autres sikhs. Mais il ne faut pas exagérer. Ces cas impliquent souvent des Indiens sans papiers, et quand ils n’ont pas de papiers, ils doivent prendre ce qu’ils peuvent ». ■



CC FLICKR LUDOVIC

# Mon beau sapin, bien découpé par des travailleurs détachés

La découpe de sapins nécessite de recruter des travailleurs étrangers, parfois dans le cadre du détachement. Une pratique bien connue dans la construction, souvent détournée pour du dumping social. **PAR CÉDRIC VALLET**

**C**est bientôt Noël. Dans les forêts de la province de Luxembourg, la découpe de sapins commence dès la fin du mois d'octobre. Comme pour la cueillette des fruits, cette activité saisonnière implique d'employer des travailleurs ponctuellement. Vu le manque de personnel prêt à travailler dans ce secteur, on y recrute aussi des étrangers, plutôt roumains ou bulgares. La sylviculture demande des compétences. Des exploitants font donc appel à des sous-traitants spécialisés, qui embauchent parfois dans le cadre du détachement.

Le détachement des travailleurs, au sein de l'Union européenne, permet à une entreprise de recruter, pour une durée limitée, des personnes d'un autre pays de l'Union européenne, à condition que ceux-ci soient envoyés par une entreprise exerçant une activité dans le pays de départ. L'intérêt pour l'employeur belge: cette main-d'œuvre est moins chère, car le régime de cotisations sociales qui s'applique est celui du pays d'origine.

## Des abus liés au détachement

Les infractions ne sont pas rares dans le cadre du détachement. Des cotisations sociales ne sont pas du tout versées, des employeurs créent des sociétés fictives à l'étranger dans le seul but d'attirer de la

main-d'œuvre moins chère. Parfois, des travailleurs détachés ne sont pas déclarés ou touchent des salaires médiocres. C'est ce qu'explique Michel Vidic, substitut à l'auditeur du travail en province de Luxembourg: « Souvent ces gens n'ont pas de contrat. Le principal problème, ce sont les salaires qui parfois ne dépassent pas les 4, 5 ou 6 euros. »

La régularisation des situations n'est pas toujours aisée, car elle suppose une bonne entente entre les autorités des deux pays concernés. Dans la découpe de sapins, les infractions ne sont pas anodines, comme l'explique Christian Meulders, de l'association Surya, d'aide aux victimes de la traite des êtres humains: « Lorsque des travailleurs détachés ne sont pas formés, n'ont pas la connaissance des outillages, n'ont pas été fournis en habits de protection, le danger est réel pour eux. Nous avons eu des situations où des blessés graves n'avaient pas voulu témoigner par peur de leur employeur. »

Malgré ces abus liés au détachement, des inspecteurs sociaux estiment que la situation dans la province de Luxembourg s'améliore, même si les contrôles ne sont pas légion: « Ces entreprises sont mobiles, dans les bois, le secteur est compliqué à contrôler », nous dit un inspecteur social. ■

## Ces agriculteurs qui détachent

En 2013, selon l'Office national de la sécurité sociale, 570 Roumains, 737 Français et 201 Bulgares étaient venus, en tant que détachés, travailler dans l'agriculture, l'horticulture ou la sylviculture.

Certaines sociétés se proposent de faire les intermédiaires entre l'Ouest et l'Est, afin d'organiser le détachement.

C'est le cas de NJ Multiservices, entreprise française qui aide les agriculteurs à trouver de la main-d'œuvre à l'Est, via des agences d'intérim. Nicolas Joly, son directeur, témoigne: « Nous trouvons de la main-d'œuvre pour des producteurs français, allemands ou belges du côté francophone (20% de nos 500 recrutements). Nous organisons le transport des personnes. C'est le client qui se charge de les loger. Dans le pays d'origine, nous passons des annonces, nous rencontrons et sélectionnons les candidats. Nous faisons attention à ce qu'il n'y ait pas de travail non déclaré. Car pas mal de gens nous appellent pour faire du travail au noir. Globalement, le monde agricole veut être en règle. Les États découragent beaucoup ceux qui passent par le détachement. C'est considéré comme "mal". »

# En Europe, la directive mettra-t-elle un terme à l'exploitation ?

**F**inalement, l'Union européenne aagi. Le 26 février 2014, le Parlement européen et le Conseil adoptaient une directive relative au travail saisonnier des migrants. Pour la première fois, l'Europe se dotait d'un instrument législatif permettant l'entrée sur son territoire d'une main-d'œuvre immigrée peu qualifiée. L'un des objectifs du texte est clairement d'éviter les situations d'exploitation des travailleurs saisonniers migrants venant de pays non membres de l'Union européenne.

Ce qui a fait basculer non seulement les députés, mais surtout les États membres de l'Union, plutôt peu enclins à entrouvrir les portes du Vieux Continent, c'est la série de drames liés au travail saisonnier qui a entaché l'actualité de ces dernières années. Il y eut bien sûr les émeutes de Rosarno, en 2010. Dans cette petite ville italienne, des centaines de migrants subsahariens s'étaient révoltés. D'abord contre leurs conditions de travail, proches de l'esclavage, dans des champs d'agrumes. Mais aussi contre les vexations et attaques racistes dont ils furent victimes, à tel point que deux d'entre eux avaient été tués par balles. Le travail saisonnier, dans cette partie de l'Italie, la Calabre, n'est pas à prendre à la légère. Il est aux mains de la mafia locale, la Ndrangheta, comme le détaillait l'ONG Oxfam, dans son enquête sur le «caporalato», cette pratique plus ou moins tolérée de quasi-esclavage des immigrés.

Il n'y a pas que l'Italie. En Grèce, le 17 avril 2013, 200 Bangladais qui

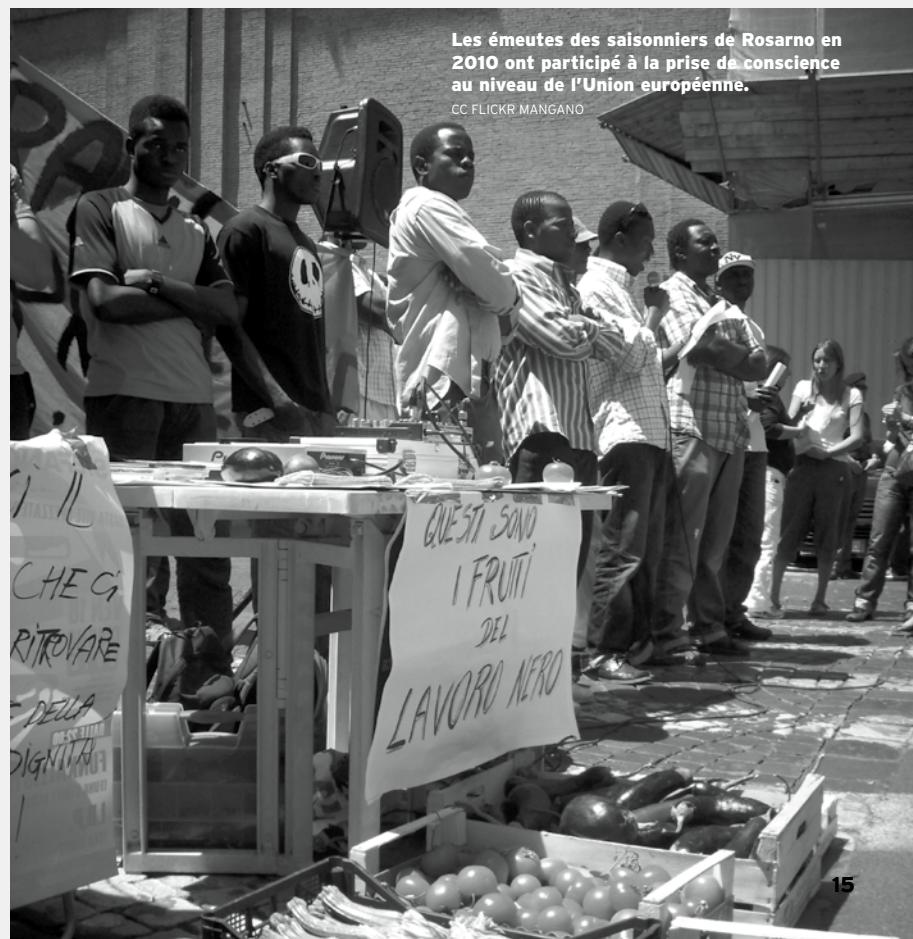
Les drames du travail saisonnier de migrants sont nombreux en Europe. Conditions de vie et de travail déplorables ou attaques racistes ponctuent l'actualité. L'Union européenne a adopté une directive pour limiter l'exploitation de ces travailleurs. Suffira-t-elle ? Certains en doutent. **PAR CÉDRIC VALLET**

ramassaient des fraises s'étaient réunis pour se plaindre de leurs conditions de vie et de leurs salaires impayés. Les agriculteurs, pas vraiment amateurs de dialogue social, répondirent à coups de fusil. Bilan : 28 blessés, dont 7 graves. En Espagne, les autorités organisent la venue temporaire de travailleuses marocaines chargées de cueillir des fraises, dans la région de Huelva, avant de retourner au Maroc. Là aussi, les salaires sont extrêmement bas et les

conditions de vie précaires, comme l'a documenté la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme.

## Les sans-papiers resteront dans le noir

La Commission européenne dispose de peu de données très fiables concernant les saisonniers. Elle avance le chiffre de 100.000 personnes qui viendraient chaque année de pays extérieurs à l'Union européenne pour la cueillette



dans l'agriculture. Dont 24.938 en Espagne ou 7.252 en Suède. Mais ces chiffres ne disent rien de l'étendue du travail au noir.

La directive met en place une procédure rapide pour que les États puissent organiser la migration de travailleurs saisonniers. Elle encadre les contrats que doivent proposer les employeurs avant toute migration, elle crée un droit de séjour de neuf mois pour le travail saisonnier, incluant donc de rentrer dans son pays d'origine. Enfin, signalons qu'elle mentionne les « conditions de vie décentes » que doit fournir l'employeur.

Cela permettra-t-il de limiter les cas d'exploitation de migrants ? Beaucoup en doutent. Tout d'abord, comme le signale le représentant des employeurs de l'agriculture en Belgique, Chris Botterman, aujourd'hui, la venue des travailleurs saisonniers est déjà organisée dans le cadre d'accords bilatéraux entre les États. La directive ne changera pas cela. Tout au plus permettra-t-elle une harmonisation des contrats saisonniers offerts ainsi que des conditions d'hébergement. À la Feantsa, Fédération européenne des associations travaillant avec les sans-abri, Mauro Striano pense qu'il « faut une directive pour harmoniser un minimum ». Mais tout dépendra de l'application et du contrôle. Car dans ce domaine, le nombre de contrôles est très faible. » D'autres critiquent plutôt la vision utilitariste d'un tel texte. Les migrants y sont considérés comme des « variables d'ajustement » de l'économie européenne. On leur ouvre la porte selon les besoins puis on la ferme aussitôt. « J'ai l'impression que ce texte visait en fait à mieux organiser la sélection des travailleurs », affirme Mauro Striano.

Dans le monde associatif, on regrette surtout qu'un thème n'ait jamais été abordé : celui du travail des migrants clandestins. C'est le cheval de bataille de Picum, une ONG européenne experte

dans les questions de travail des sans-papiers. Kadri Soova y est chargée du plaidoyer : « Il existe un groupe important de travailleurs sans papiers dans ces secteurs agricoles en Europe, et l'Union européenne a esquivé cet enjeu-là. Nous aurions voulu que des sans-papiers présents sur le territoire européen puissent régulariser leur situation grâce à de tels programmes. » Malgré

ces fortes réserves, Kadri Soova souligne que ce texte a son importance : « Il peut être vu comme un énorme progrès si on le considère indépendamment. » Mais si on prend en compte le contexte général, le travail des sans-papiers, leur exploitation, la pression sur les prix, alors on se rend compte que ce texte « ne s'attaque qu'à une toute petite partie du problème ». ■

## L'ombre du logement

En Espagne, en Italie ou en Grèce, les conditions de logement des travailleurs saisonniers sont souvent épouvantables. Qu'en est-il en Belgique ? « Les problèmes liés au lieu de vie sont exceptionnels », lâche Claude Vanhemelen de la Fédération wallonne horticole. Chris Botterman, représentant des agriculteurs belges, prend le contre-pied. Il estime que cela « reste un problème » et admet qu'il « y a encore du travail à faire ». Il existe bien un décret, en Flandre, imposant des normes minimales de confort et d'hygiène. Mais il n'est pas toujours appliqué, « car cela représente un coût énorme pour l'employeur ». Une chose est sûre, les employeurs de main-d'œuvre saisonnière en Belgique doivent fournir un logement décent à leurs travailleurs migrants. Lors de notre enquête, la question du logement sera restée comme une ombre planant au-dessus des saisonniers. Devant une grande bâtisse sans fenêtres, à Saint-Trond, du linge en train de sécher trahissait la présence de nombreuses personnes. Un garde a sèchement opposé une fin de non-recevoir à nos questions : « Les travailleurs ne sont pas autorisés à vous répondre. » Un peu plus loin, accolés à une ferme, des conteurs vétustes accueillaient des travailleurs polonais et bulgares. La possibilité de les interviewer nous a été accordée à la condition que les échanges soient

supervisés. Quant aux conteneurs, nous ne pouvions pas les visiter. Reste alors à s'accrocher aux témoignages directs. Si certains saisonniers s'estimaient « très satisfaits » de leurs chambres (généralement pour trois ou quatre personnes), d'autres se sont plaints du froid, du manque de place, de la promiscuité (dix dans une grande chambre) ou du lieu de vie, « une ancienne étable ». Quant aux témoignages indirects, ils émanent de différentes sources. Un syndicat a pu nous fournir le témoignage écrit d'un saisonnier ayant pris part aux vendanges chez un producteur de vin wallon. Il y dénonçait les conditions de vie de travailleurs nigérians, « dans une caravane », sans eau courante « ni électricité ». Wim Bontinck, de la cellule traite des êtres humains de la police fédérale, évoquait quant à lui les conditions de vie difficiles de 40 Polonais hébergés dans deux maisons. Enfin, l'auditeur du travail de Namur cite le cas d'un travailleur étranger, à Dinant, logé dans les dépendances d'une ferme, « dans des conditions très précaires ». Ces cas sont-ils représentatifs ? Difficile à dire. Mais de nombreux interlocuteurs du monde agricole sont convaincus que l'état général des logements fournis aux saisonniers (contre une part variable des salaires) s'améliore ces dernières années.